

Compte rendu de Conseil municipal du 12 janvier 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : VACHON Séverine (pouvoir C. DANO).

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 8 décembre 2016.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
55, rue des Mésanges Sect. 227AA 160	Bâti	483 m ²
285, avenue de Niort Sect. AD 55	Bâti	690 m ²
Le Fenestreau Sect. B 572	Non bâti	68 m ²

VENTE D'IMMEUBLES

Au terme de l'analyse des deux offres reçues pour la vente de l'immeuble situé rue Charles Tillé, le conseil décide à l'unanimité de retenir la première proposition enregistrée au prix de 39 000 € net vendeur. Par ailleurs, le conseil autorise la mise en vente de l'immeuble situé 116, place de l'Hôtel de ville, après évaluation du bien.

CONTRIBUTION 2017 AU SYNDICAT DE COMMUNES PLAINES DE COURANCE

Le SCPC ayant réévalué de 1,35 % le montant des contributions communales 2017 pour couvrir l'augmentation des charges, la contribution 2017 pour la commune de Beauvoir-sur-Niort s'établit à 259 079 €.

DEMANDE DE SUBVENTIONS CHEMIN DU MOULIN ET RUE PIOT

Vu le projet d'aménagement et de sécurisation du chemin du Moulin d'une part, et de la rue Piot d'autre part répondant aux critères d'éligibilité à la DETR (Etat) et aux aménagements de sécurité financés par le conseil départemental sur les amendes de police, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter ces aides financières sur la base du montant global des travaux estimé à 307 000 €, dont 137 000 € pourraient être financés par ces deux subventions.

LOTISSEMENT DU STADE

Les travaux de construction du complexe sportif étant achevés, le conseil municipal donne son accord pour une première esquisse du futur lotissement communal du stade.

LOTISSEMENT DES ECOLES : PRIX DE VENTE DU LOT N°6

En raison de la présence d'une ancienne fosse à lisier détruite et remblayée sur le lot n°6, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une remise forfaitaire de 4 000 € sur le prix de vente de cette parcelle, la commune dégageant sa responsabilité quant aux contraintes techniques et financières pouvant découler de l'éventuel ameublissement d'une partie de l'emprise concernée.

DEMANDE DE RETABLISSEMENT D'IAT

Le conseil décide de maintenir la suspension de l'IAT de l'agent d'animation concerné, compte tenu de son absence et du défaut de lisibilité sur sa reprise d'activité.

INFORMATION SUR LES BUREAUX DE VOTE

La préfecture ayant donné son accord pour le regroupement des trois bureaux de vote en mairie et à ses abords, cette organisation sera effective pour les élections 2017 (présidentielles et législatives). Dès l'été prochain, la fusion des bureaux n°2 et n°3 devrait être accordée par les services de l'Etat.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil décide d'autoriser un virement de crédits de 505 € au sein de la section de fonctionnement du budget communal, pour compléter les crédits afférents à la mise à disposition des ATSEM par le SCPC.

QUESTIONS DIVERSES

Frais de restauration scolaire : toutes les communes comptant des enfants scolarisés à Beauvoir-sur-Niort ayant été sollicitées pour participer au financement du service de restauration scolaire, les élus de Belleville, Boisserolles, Saint Etienne la Cigogne et Prissé-la-Charrière en ont accepté le principe.

D'autres, tel Thorigny-sur-le-Mignon, l'ont refusé, souhaitant que les familles assument cette contribution. Des courriers ont donc été adressés en ce sens aux parents concernés.

Etude patrimoniale de service eau : le SMAEP 4 B a signé un avenant de 6 600€ supplémentaire au marché initial conclu pour la réalisation de l'étude patrimoniale.

Séance levée à 22h40